

Le « MEPRIS¹ »

Les faits :

CDAS du Var (17/9/09)

Tour de table auprès des chefs de service : chacun annonce les mesures prises par son administration ... vient le tour du représentant de l'administration des douanes qui répond : « Je rentre de trois semaines de vacances, je ne suis au courant de rien, je ne sais rien ». Merci quand même d'être venu

Direction Régionale des douanes de Provence (1/10/09).

Formation des chefs de services pour l'élaboration du document unique sur les risques professionnels.

Un chef d'unité de la surveillance essaie d'énumérer les problèmes spécifiques de la surveillance. Réponse du formateur de la DI « Pour cela, je ne vois qu'une réponse, l'imprimé 38 ». Pourquoi pas le goudron et les plumes aussi.

Comité hygiène et sécurité du Var (12/10/09).

Alors que les deux administrations regroupées au sein de la DGFIP valident leur document unique sur les risques professionnels. Le représentant de l'administration des douanes se présente les bras ballants et les mains vides.

Le représentant CGT s'inquiète et l'interpelle sur l'existence d'un prévisionnel ????????

« Un prévisionnel avec des dates ?... , non il n'y a pas de prévisionnel avec des dates » .

Cela semble compliqué en douane pour une seule division avec deux services surveillance et deux services OP/CO.

Une fois de plus, les cadres sup de la douane sont plus intéressés par leur avenir immédiat que par les problèmes des agents.

Cette nonchalance ou indolence dans les réunions interministérielles donne une image désastreuse de nos cadres, au regard de l'implication des chefs de service des autres administrations financières.

Comment s'étonner alors de la faible crédibilité des informations livrées par une hiérarchie évanescence ou parfois absente. Ce manque de confiance, relevé par ailleurs dans les indicateurs (36% en 2009 ,40% ciblé pour 2010 , 50% pour 2011) , oblige Monsieur le Directeur Général à faire « grand messe » : **CAP 2012.**

Dés lors comment imaginer, après une telle absence d'intérêt, que les agents des douanes puissent donner crédit aux Directeurs et Divisionnaires chargés de dispenser la « Bonne Parole ».

¹ Mépris : sentiment par lequel on juge une personne ou une chose indigne d'estime, de considération, d'attention.